

Formation Conseiller à la Sécurité

Classes 3 à 9 sauf 7

Mise en pratique

- Initial -

PROGRAMME DE LA FORMATION (C3IT9)

3 jours | 21h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Le stagiaire doit avoir suivi la formation APTH-BVT C4IB9 (Formation Base Initiale)
- Connaître la structuration de l'ADR
- Avoir réalisé les exercices de préparation à l'examen de conseiller à la sécurité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité
- Savoir répondre aux études de cas
- Mettre les candidats dans les conditions de l'examen
- Évaluer au travers d'un examen blanc, les connaissances de chaque stagiaire
- Acquérir une méthodologie de recherche de l'information réglementaire
- Finaliser les connaissances spécifiques concernant le transport des matières des classes 3 à 9 sauf 7

PÉDAGOGIE

- Mise en œuvre d'une pédagogie active et participative visant l'acquisition progressive des compétences
- Alternance structurée entre apports théoriques et applications pratiques en lien avec les objectifs pédagogiques
- Favorisation des interactions entre apprenants afin de stimuler l'apprentissage collaboratif et le partage d'expériences
- Remise d'un livret stagiaire permettant le suivi des acquis et servant de support de référence pendant et après la formation
- Contenus pédagogiques conformes à la réglementation en vigueur : ADR et Arrêté TMD
- Évaluations des acquis par des exercices pratiques, études de cas et questionnaires à choix multiples (QCM), avec correction et explicitation des réponses

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis une connaissance de l'ADR lui permettant de se présenter à l'examen initial de conseiller à la sécurité.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de *Conseiller à la Sécurité Classes 3 à 9 sauf 7*.

VALIDATION DES ACQUIS

La validation des acquis est réalisée à travers les corrections commentées des exercices pratiques, des études de cas et des QCM.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ

APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Formation Conseiller à la Sécurité

Classes 3 à 9 sauf 7

Mise en pratique

- Initial -

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Le Programme, recueil de la session C4IB9
RAPPELS GÉNÉRALITÉ	- L'ADR (structure et parties) - L'arrêté TMD (structure et annexes) - Les généralités de l'ADR
EXERCICES	Premières études de cas avec correction collective.
JOUR 2 (7h)	
EXERCICES	- QCM de 50 questions Correction collective - Rédaction d'études de cas Mise en situation.
JOUR 3 (7h)	
EXERCICES	Correction collective des études de cas de la veille
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : - QCM de 50 questions - Correction collective
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation de la formation
FIN DE LA FORMATION	